

# **COMMUNE DE VILLECROZE**

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**EXERCICE 2023**

# SOMMAIRE

1. LE SERVICE D'EAU POTABLE	p 3
1.1 L'alimentation en eau potable de la commune	
1.1.1 Les ressources en eau	
1.1.2 Le schéma d'alimentation en eau potable	
1.1.3 Les réservoirs de stockage	
1.1.4 Les accessoires de réseau	
1.1.5 Les canalisations	
1.1.6 Le parc compteurs	
1.2 Indicateur de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	
1.3 Le Bilan hydraulique	
1.3.1 Les volumes prélevés	
1.3.2 Les volumes d'eau potable produits	
1.3.3 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relèvement	
1.3.4 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relèvement	
1.4 La performance du réseau calculée sur une période de relèvement (décret 2 mai 2007)	
1.4.1 L'indice linéaire de pertes (ILP)	
1.4.2 L'ILC et rendement Grenelle 2	
1.4.3 La consommation électrique	
1.5 La Qualité de l'eau	
1.5.1 Quelques notions générales	
1.5.2 Selon quels critères définit-on la qualité de l'eau ?	
1.5.3 Le contrôle de la qualité de l'eau	
1.5.4 Le plan Vigipirate	
1.6. Travaux réalisés sur le réseau d'eau potable en 2023	
1.6.1 Sur les sites de production :	
1.6.2 Sur le réseau de distribution	
1.7 Les indicateurs du service d'eau potable	
2. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	p 27
2.1 Inventaire du patrimoine communal	
2.2 Schéma d'alimentation de collecte d'eaux usées	
2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	
2.4 Le curage	
2.5 Les désobstructions	
2.6 Les volumes assujettis à l'assainissement	
2.7 Travaux réalisés sur le réseau d'assainissement en 2023	
2.8 Les indicateurs de performance du service assainissement	
3. LE BILAN DU SERVICE A LA CLIENTELE	p 32
3.1 Abonnements	
3.2 Volumes Vendus	
3.3 Typologie des contacts clients	
3.4 Bilan commercial	
4. LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	p 37
4.1 La facturation	
4.2 La facture type eau pour 120 m3 en 2023	
4.3 La facture type eau et assainissement pour 120 m3 en 2023	
4.4 Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement	
4.5 Quelques notions et chiffres sur l'eau	
5. ACHATS REALISES EN 2023 POUR LES BESOINS DU SERVICE	p 41
6. ANNEXES	

## 1 .LE SERVICE D'EAU POTABLE

Le service de l'eau potable de la commune de VILLECROZE est assuré dans le cadre d'une régie municipale avec autonomie financière mais sans personnalité morale depuis la fin du contrat de la SEERC le 8 février 2016.

### 1.1 L'alimentation en eau potable de la commune

L'alimentation en eau potable de la commune est un véritable enjeu pour l'avenir puisqu'elle conditionne notamment les développements urbanistiques envisagés (création de nouvelles habitations) ainsi que la santé des usagers.

#### 1.1.1 Les ressources en eau

La commune est alimentée en eau par des ressources souterraines situées sur le territoire communal :

- La source des Baguiers :



Elle émerge à environ 400 m d'altitude et est située à 500 m au Nord du centre du village de Villecroze.

Elle alimente gravitairement en complément avec la station de pompage des Défends le réservoir des Baguiers et le réservoir des Hubacs (pendant la période hivernale)

Cette ressource alimente le centre du village, la route de Draguignan (RD 557), la route de Salernes (RD 51) et la route de Barbebelle (RD 251)

Le débit varie entre de 4 et 25 m<sup>3</sup>/h (soit entre 96 et 576 m<sup>3</sup>/j) selon les années et les saisons.

- La station de pompage des Défends

Il est situé à 500 m au Nord-Ouest du centre du village de Villecroze.

Le débit d'exploitation du gîte aquifère des Défends est de 20 m<sup>3</sup>/h, soit 480 m<sup>3</sup>/j selon les années

- La station de pompage de la Colle



Le refoulement se fait en direction du réservoir de la Colle. Il existe 2 groupes de pompage de capacité 53 m<sup>3</sup>/h chacune.

Il est situé à 5 km au Sud-Est de l'agglomération de Villecroze, dans un secteur très boisé, pratiquement non cultivé et très faiblement urbanisé.

Le forage 1 a été réalisé en 1991 et le forage 2 pour renforcer l'alimentation en eau potable dans le secteur Sud de Villecroze

Le captage des Hubacs :

Remise en service de la source en Juin 2017

Elle se situe à 349 m d'altitude en amont du réservoir des Hubacs

Le débit moyen est de 10 m<sup>3</sup>/h l'hiver et 2 m<sup>3</sup>/h l'été en moyenne

### 1.1.2 Le schéma d'alimentation en eau potable

Les eaux traitées vont ensuite alimenter gravitairement le réseau de distribution (**voir annexe**)

### 1.1.3 Les réservoirs de stockage

Le village est équipé de trois réservoirs de stockage pour une capacité totale de stockage de 1050 m<sup>3</sup> correspondant à une journée de consommation en période de pointe.

- **le réservoir des Baguiers**, réservoir principal de la commune avec une capacité de 500m<sup>3</sup>



- **le réservoir de la Colle de 300 m<sup>3</sup>**



- le bassin des Hubacs de 250 m3



### 1.1.4 Les accessoires de réseau

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année 2023 :

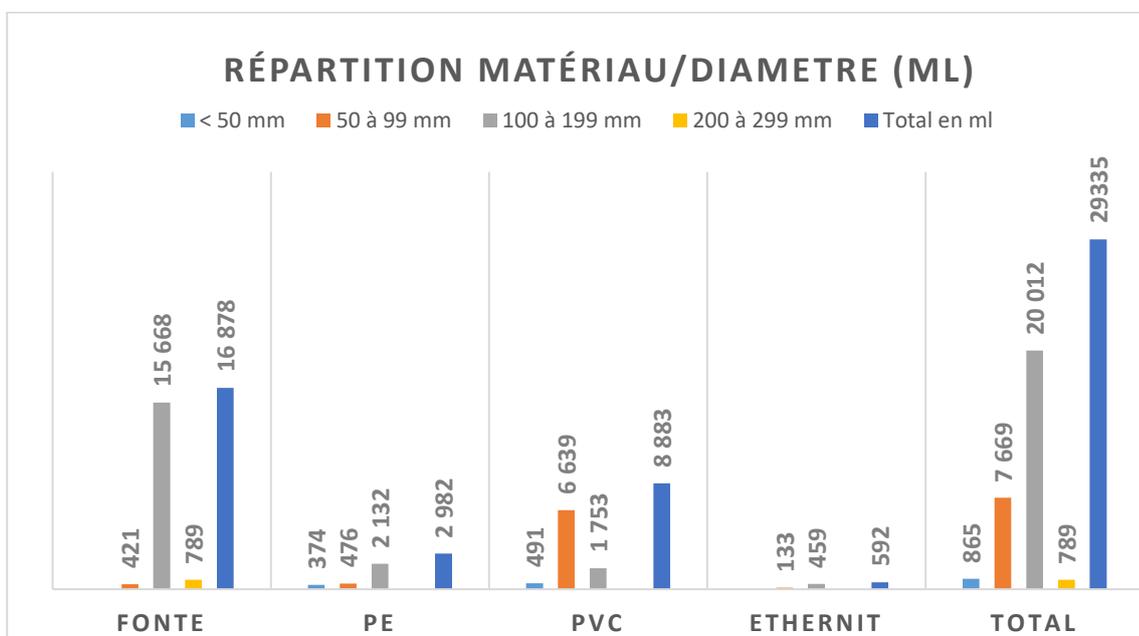
Désignation	2023
Débitmètre de sectorisation sur réseau de distribution : 2 au rond-point des Esparrus + 2 au croisement route de Barbebelles Rd251/route de Salernes Rd51 + 1 au croisement Route de Barbebelles RD251/RD 560 + 1 au niveau de l'alimentation du réservoir des Hubacs	6
Débitmètre : distribution en sortie des réservoirs des Baguiers + Hubacs	2
Compteur de distribution en sortie du réservoir de la Colle	1
Compteur de production de sources (1 au réservoir des Baguiers+ 2 aux Hubacs)	3
Compteur de production de forages (Forage de la Colle + Défends)	3
Débitmètre de production (F1 aux défends + Forage des défends F1+F2 au réservoir des Baguiers)	2
Analyseurs de chlore	3
Système de chloration gazeuse	2
Pompe doseuse pour chloration liquide	1
Vannes de sectionnement (sur réseau de distribution)	105
Vannes de vidange (sur réseau de distribution)	10
Ventouses (sur réseau de distribution)	6
Réducteur de pression	4
Boitier de télégestion	9
Poteau incendie sur domaine public (PI N°50.51.52)	44
Poteau incendie sur domaine privé	4
Borne incendie	5
Lignes tel /ADSL	2
Lignes GSM	10

### 1.1.5 Les canalisations

**Les canalisations et les branchements constituent un patrimoine communal peu visible car enterré, mais représentant un investissement conséquent sur le plan financier.**

Le tableau suivant détaille le linéaire des canalisations communales par diamètre et par type de matériau employé.

Longueur du réseau de distribution d'eau potable hors branchements (ml)					
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Ethernit	Total
< 50 mm		374	491		865
50 à 99 mm	421	476	6 639	133	7 669
100 à 199 mm	15 668	2 132	1 753	459	20 012
200 à 299 mm	789				789
<b>Total en ml</b>	<b>16 878</b>	<b>2 982</b>	<b>8 883</b>	<b>592</b>	<b>29335</b>

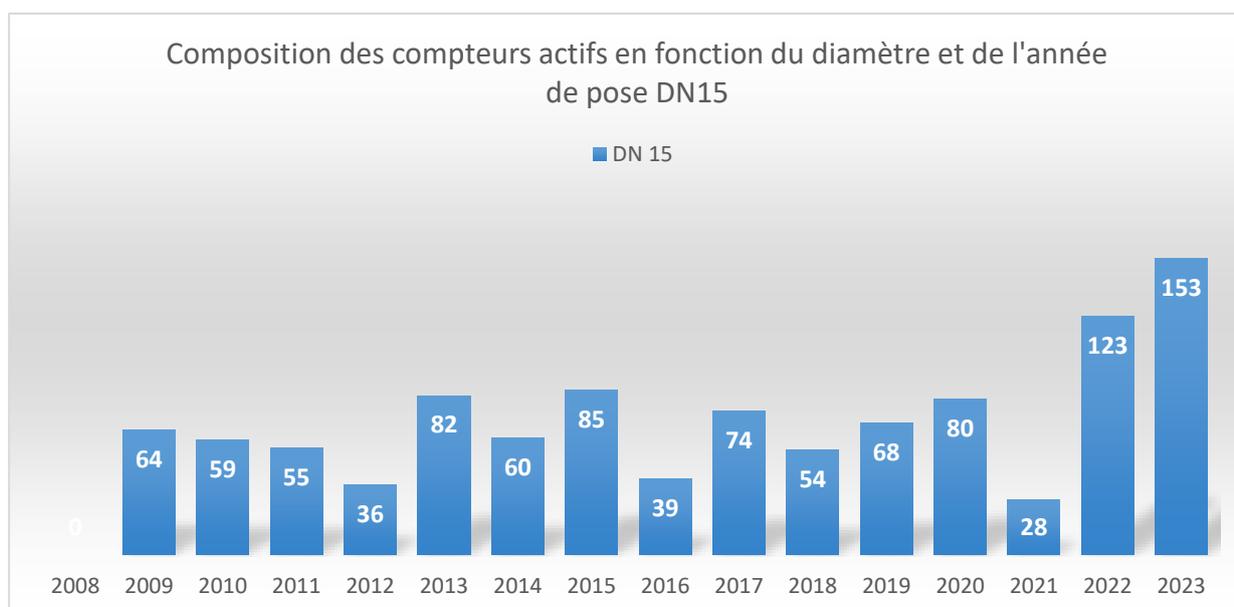


Sur la base d'un prix moyen de 150 €/ml, l'ensemble des canalisations de distribution d'eau potable représente un patrimoine immobilisé au cours des années de construction du réseau, estimé à 4,4 millions d'euros.

Il est par conséquent primordial de bien le connaître et de bien l'entretenir.

### 1.1.6 Le parc compteurs

Composition des compteurs actifs en fonction du diamètre et de l'année de pose								
Année	DN 15	DN 20	DN 30	DN 40	DN 50	DN 60	DN 100	Total
2008	0							0
2009	64							64
2010	59							59
2011	55				1		1	57
2012	36	1	1					38
2013	82			1		2		85
2014	60							60
2015	85	4						89
2016	39							39
2017	74							74
2018	54	3		1				58
2019	68						1	69
2020	80							80
2021	28							28
2022	123			1				124
2023	153	1						154
<b>Total</b>	<b>1060</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1078</b>



## 1.2 Indicateur de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale par la commune.

	Barème	Indice
<b>A - Plan du réseau</b>		
Existence d'un plan de réseau	10	10
Mise à jour au moins annuelle	5	5
<b>B - Inventaire des réseaux</b>		
<i>(30 points qui ne sont comptabilisés que si le A totalise 15 points)</i>		
Mention du linéaire, de la catégorie des ouvrages et de la précision cartographique	10	10
Connaissance pour chaque tronçon du diamètre et des matériaux (à 98 %)	5	3
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (à 98 %)	15	6
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
Localisation des ouvrages annexes	10	10
Mise à jour annuelle des équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	1
Caractéristique des compteurs pour chaque branchement	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau	10	5
Localisation et identification des interventions	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Existence d'une modélisation des réseaux	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>90</b>

En 2023, l'indice de connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux s'est élevé à 90 sur un maximum de 120, Il sera encore bonifié en 2024 par la recherche dans les archives communales des années de pose des différentes canalisations et l'expérience sur le terrain.

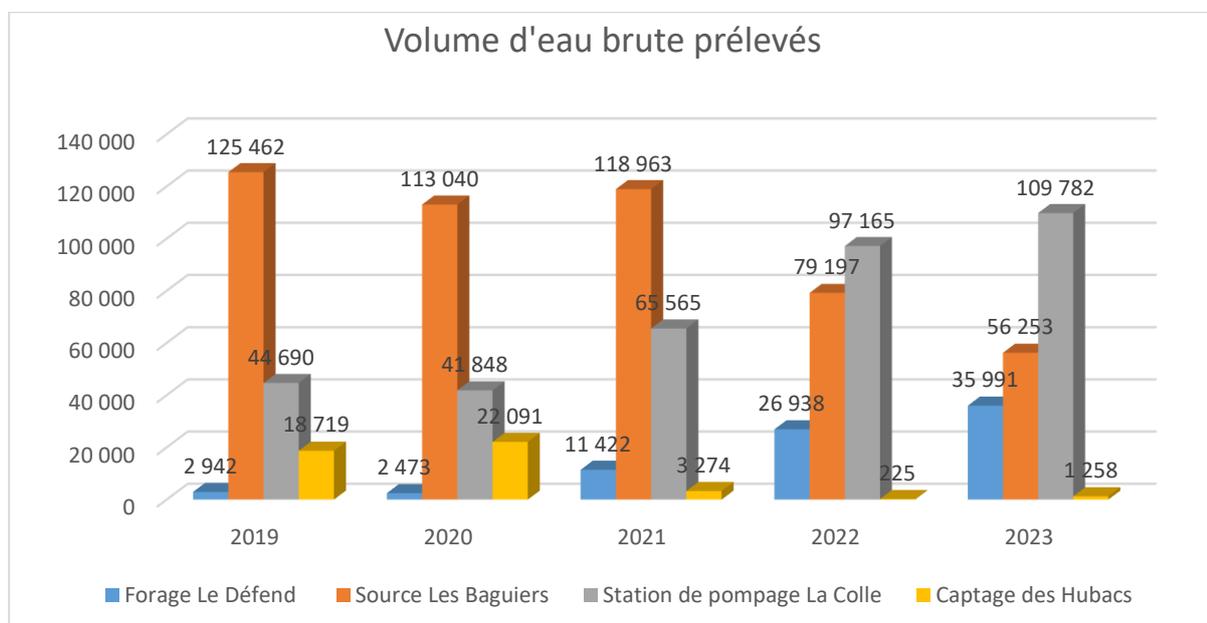
### 1.3 Le Bilan hydraulique

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés, mais également produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

#### 1.3.1 Les volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces 5 dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours.

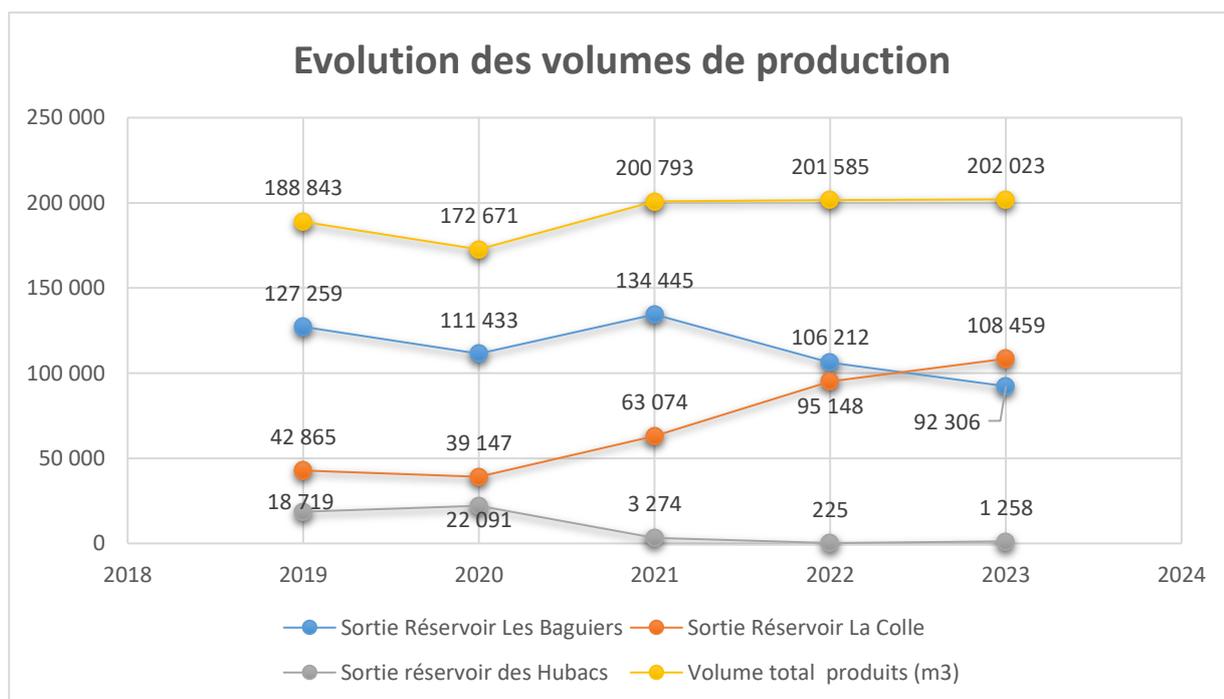
Volumes d'eau brute prélevés (m3)						
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-(%)
Forage Le Défend	2 942	2 473	11 422	26 938	35 991	33.61%
Source Les Baguiers	125 462	113 040	118 963	79 197	56 253	-28.97%
Station de pompage La Colle	44 690	41 848	65 565	97 165	109 782	12.99%
Captage des Hubacs	18 719	22 091	3 274	225	1 258	459.11%
<b>Total des volumes prélevés</b>	<b>191 813</b>	<b>179 452</b>	<b>199 224</b>	<b>203 525</b>	<b>203 284</b>	<b>-0.12%</b>



### 1.3.2 Les volumes d'eau potable produits

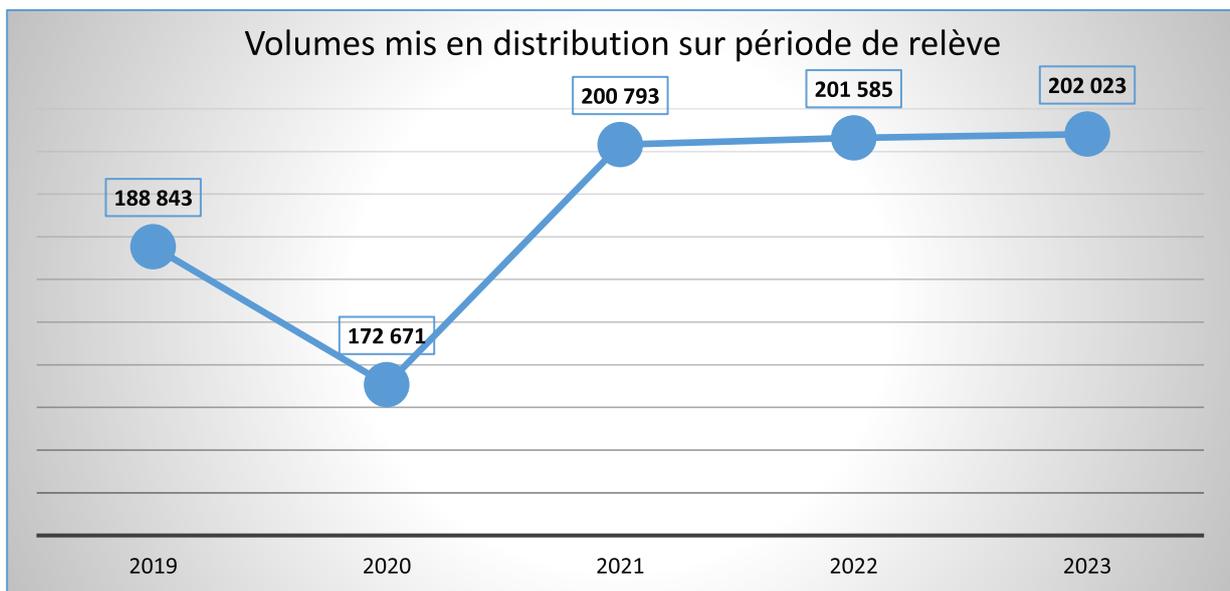
Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces 5 dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours.

Volumes d'eau potable produit (en sortie de réservoir) (m3)						
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N- (%)
Sortie Réservoir Les Baguiers	127 259	111 433	134 445	106 212	92 306	-13.09%
Sortie Réservoir La Colle	42 865	39 147	63 074	95 148	108 459	13.99%
Sortie réservoir des Hubacs	18 719	22 091	3 274	225	1 258	459.11%
<b>Volume total produits (m3)</b>	<b>188 843</b>	<b>172 671</b>	<b>200 793</b>	<b>201 585</b>	<b>202 023</b>	<b>0.22%</b>



### 1.3.3 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Volumes mis en distribution sur période de relève (m3)						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N - 1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	188 843	172 671	200 793	201 585	202 023	0.22%
dont volumes eau brute prélevés (A')	188843	172671	200793	201585	202023	0.22%
dont volumes de service de production (A'')	0	0	0	0	0	
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	
Total volumes eau potable exportés (C )	0	0	0	0	0	
<b>Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)</b>	<b>188 843</b>	<b>172 671</b>	<b>200 793</b>	<b>201 585</b>	<b>202 023</b>	<b>0.22%</b>



### 1.3.4 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relèvement

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relevés ramenées à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** qui résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés,
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, ainsi qu'aux lavages de voiries,
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. (Volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore).

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) :

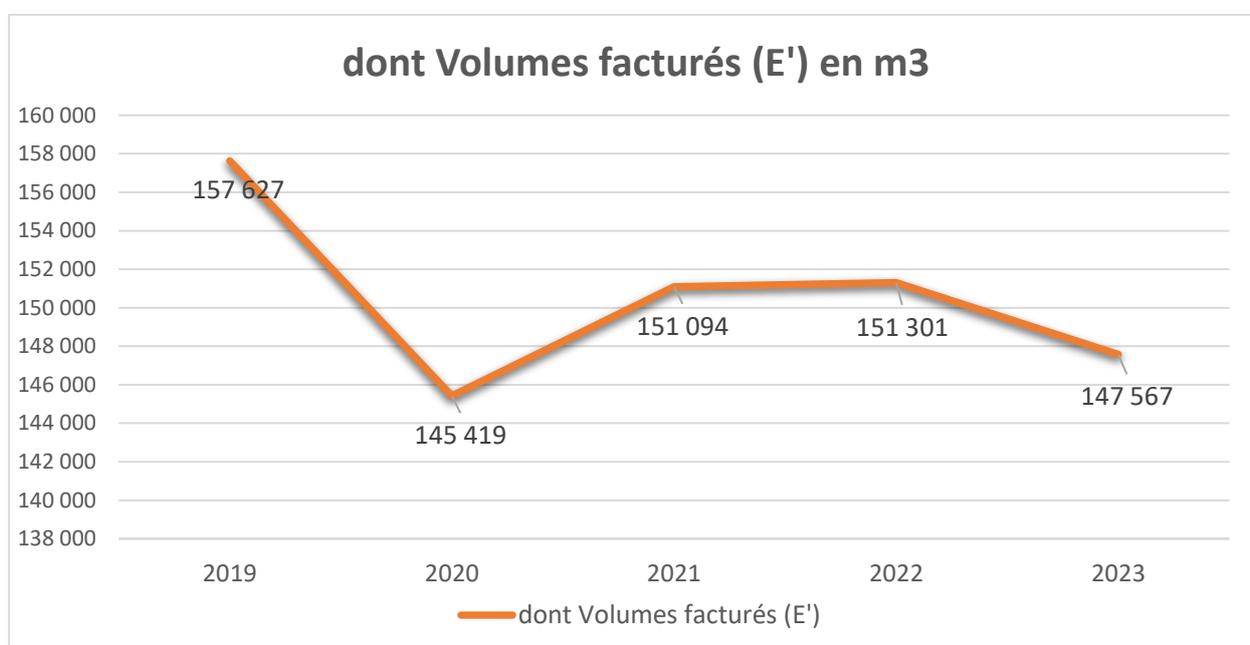
- VNC= Volumes consommés non comptabilisés

	Nombre	Critères d'estimation de la consommation	Volumes, m3/an
Poteaux d'incendie	49	7 m3/poteau	343
Véhicule de Lavage de voirie et hydrocurage		2 m3/rotation de camion	520
Arrosage et divers		5 m3/jour pendant 90 jours	590
<b>Total VNC (environ 1.273 %)</b>			<b>1879</b>

- VS : Volumes de service

	Nombre	Critères d'estimation de la consommation	Volumes, m3/an
Nettoyage des réservoirs	1	0.5 le volume des réservoirs	625
Désinfection des canalisations après travaux		8 fois le volume de canalisation	46
Purge des conduites		2.5 fois le volume de canalisation	16
Surpresseurs et pissettes	0	90 m3/ouvrage	0
Analyseurs de chlore	2	80 l/h	1400
Turbidimètre	0	80 l/h	0
<b>Total VS (environ 1.381 %)</b>			<b>2038</b>

<b>Volumes consommés autorisés (m3)</b>						
<b>Désignation</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N -1 (%)</b>
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	160 897	147 058	176 269	157 629	156 487	<b>-0.72%</b>
Dont Volumes facturés (E')	157 627	145 419	151 094	151 301	147 567	<b>-2.47%</b>
Dont Volumes eau potable livré gratuitement avec compteur y compris les volumes dégrévés (E'')	3 270	1 639	25 175	6 328	8 920	<b>40.96%</b>
Volumes consommés sans comptage (F) = E'*1,273 % (estimation / N-1)	2 007	1 851	1 923	1 926	1 879	<b>-2.47%</b>
Volumes de service du réseau (G)= E'*1,381 % (estimation / N-1)	2 177	2 008	2 087	2 089	2 038	<b>-2.47%</b>
<b>Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)</b>	<b>165 080</b>	<b>150 917</b>	<b>180 279</b>	<b>161 645</b>	<b>160 403</b>	<b>-0.77%</b>



## 1.4 La performance du réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

### 1.4.1 L'indice linéaire de pertes (ILP)

**L'indice linéaire de pertes** en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m<sup>3</sup>/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- De la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- De la politique de renouvellement du réseau
- D'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m<sup>3</sup>/km/jour et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- Du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- De l'efficacité de la gestion du réseau.

Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, sont calculées sur la même période par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

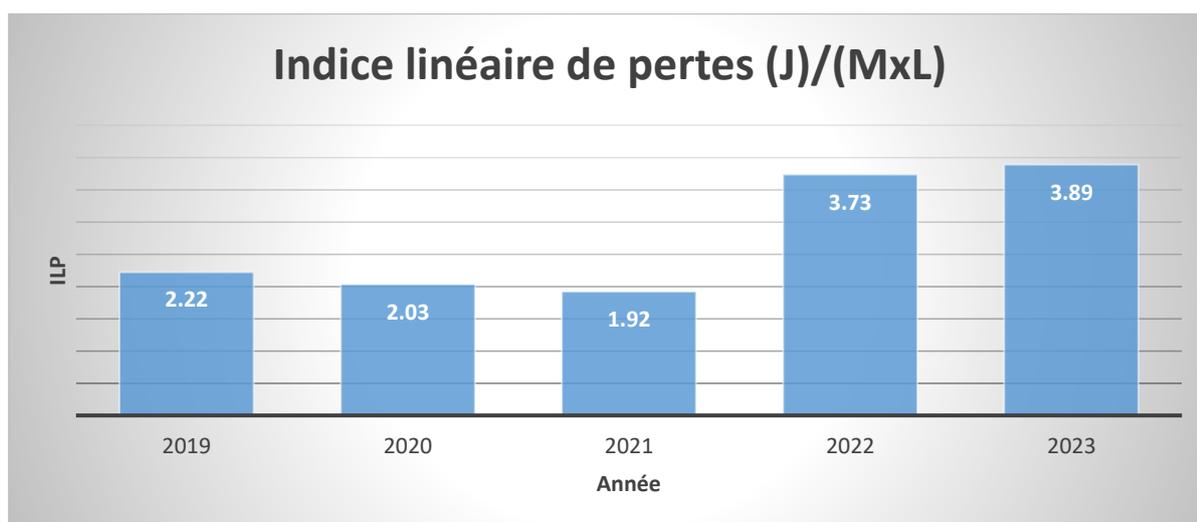
- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

**Le rendement de réseau**, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m3/km/j)						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N -1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	188 843	172 671	200 793	201 585	202 023	<b>0.22%</b>
Volumes comptabilisés (E)	160 897	147 058	176 269	157 629	156 487	<b>-0.72%</b>
Volumes consommés autorisés (H)	165 080	150 917	180 279	161 645	160 403	<b>-0.77%</b>
Pertes en réseau (D-H) = (J)	23 763	21 754	20 514	39 940	41 620	<b>4.21%</b>
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	29.312	29.312	29.312	29.312	29.335	<b>0.08%</b>
<b>Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)</b>	<b>2.22</b>	<b>2.03</b>	<b>1.92</b>	<b>3.73</b>	<b>3.89</b>	<b>4.12%</b>



**En 2022 et 2023, L'ILP a quasiment doublé à cause de nombreuses fuites sur le réseau public. Ce phénomène pouvant s'expliquer par la sécheresse et la vétusté des réseaux malgré les efforts pour réparer les fuites rapidement.**

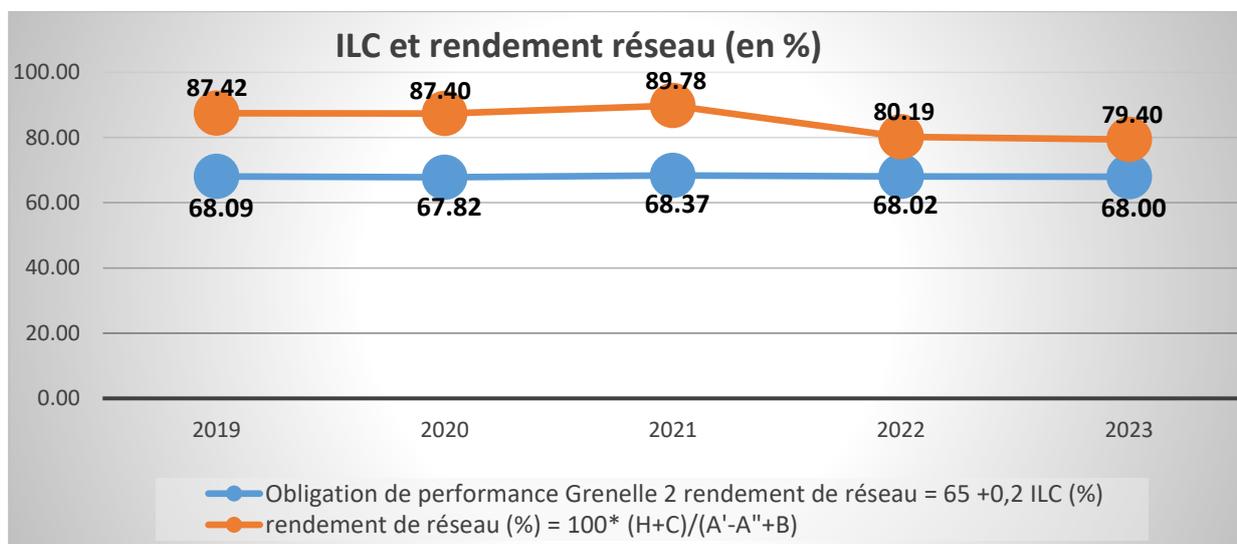
## 1.4.2 L'ILC et rendement Grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

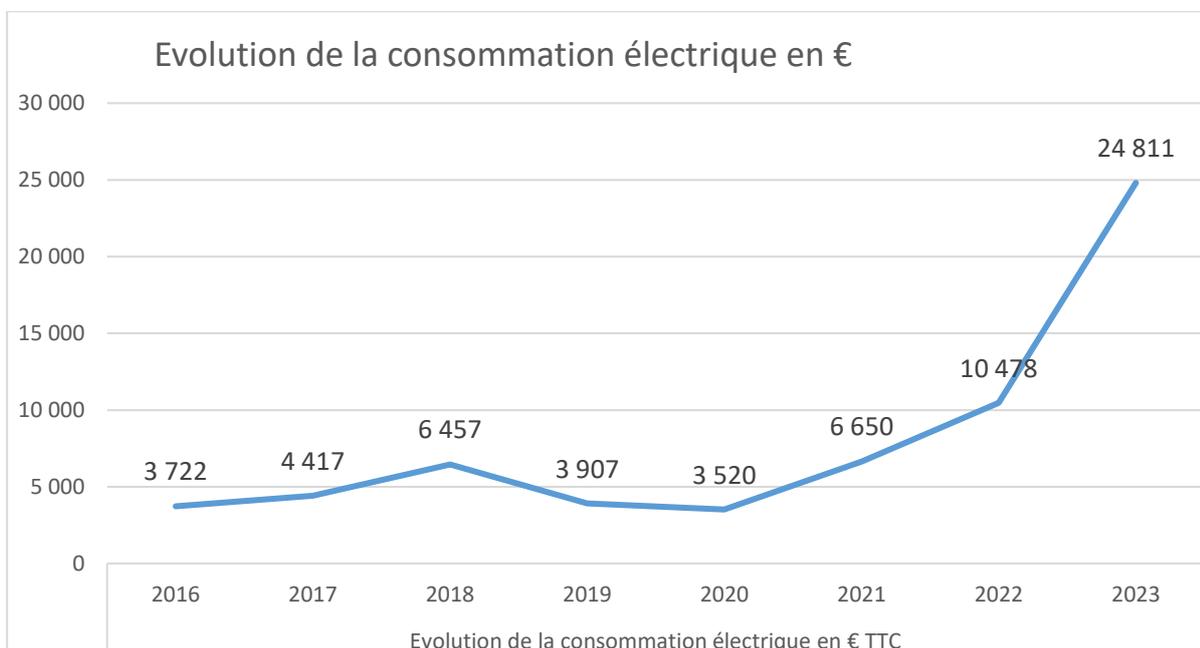
Le réseau de distribution de votre commune respecte l'objectif de performance du Grenelle 2.

ILC et rendement réseau (%)						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N -1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	165 080	150 917	180 279	161 645	160 403	-0.77%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	29.312	29.312	29.312	29.312	29.335	0.08%
Indice linéaire de consommation (H+C)/(nb jrsxL)	15.43	14.11	16.85	15.11	14.98	-0.85%
<b>Obligation de performance Grenelle de rendement de réseau = 65 +0,2 ILC (%)</b>	<b>68.09</b>	<b>67.82</b>	<b>68.37</b>	<b>68.02</b>	<b>68.00</b>	<b>-0.04%</b>
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	188 843	172 671	200 793	201 585	202 023	0.22%
<b>Rendement de réseau (%) = 100* (H+C)/(A'-A''+B)</b>	<b>87.42</b>	<b>87.40</b>	<b>89.78</b>	<b>80.19</b>	<b>79.40</b>	<b>-0.98%</b>



### 1.4.3 La consommation électrique

Evolution de la consommation électrique en € TTC							
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3 722	4 417	6 457	3 907	3 520	6 650	10 478	24 811



L'augmentation de la consommation électrique de 2020 à 2023 s'explique par les raisons suivantes :

- La reprise de l'activité après COVID
- Un niveau de pluviométrie très faible qui a asséché les sources et contraint à utiliser d'avantage les pompes de forage.
- L'augmentation générale de la consommation d'eau par habitants due à la sécheresse.
- L'augmentation du prix de l'électricité

## 1.5 La Qualité de l'eau

### 1.5.1 Quelques notions générales

Les principales attentes du consommateur portent sur la qualité de l'eau qui leur est fournie. C'est également la préoccupation première et constante de la Régie.

La qualité de l'eau distribuée se réfère essentiellement à deux aspects : :

- **La santé et l'hygiène publique** : c'est le principe qu'énonce le code de la santé publique (art. 19) : « Quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou gratuit, est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation ».
- **Le confort et le plaisir du consommateur**. La recherche du confort et du plaisir peut paraître secondaire par rapport à l'impératif sanitaire. Cependant, pour le consommateur habitué au confort domestique, elle est devenue essentielle. Celui-ci apprécie que l'eau n'ait ni odeur, ni saveur désagréable.

Les principales préoccupations formulées par les utilisateurs à l'égard de l'eau qui leur est fournie portent sur sa saveur (le goût de chlore) et/ou sa dureté (teneur en calcaire).

L'Organisation Mondiale de la Santé elle-même prend cet aspect en compte : « L'eau doit être aussi agréable à boire que les circonstances le permettent. »

#### ***De l'eau brute à l'eau du robinet***

Surveillée et protégée, l'eau brute ne représente encore qu'une matière première qui va être transformée, élaborée conformément aux normes définies par la réglementation en vigueur.

### 1.5.2 Selon quels critères définit-on la qualité de l'eau ?

La qualité de l'eau est définie par sa conformité à des normes européennes, transposées en droit français qui portent sur une centaine de paramètres répartis dans 6 groupes :

- **Paramètres organoleptiques** : (la couleur, la saveur, l'odeur, et la transparence de l'eau). Ces critères organoleptiques n'ont pas de valeur sanitaire directe mais témoignent de la qualité du traitement de désinfection, car pour être traitée efficacement au chlore, l'eau doit être peu turbide (<1 NTU).

- **Paramètres physico-chimiques**

En relation avec la structure naturelle des eaux et les terrains traversés, l'eau va acquérir des caractéristiques physico-chimiques (température, oxygène dissout, conductivité et pH). Il s'agit également des anions et cations qui concourent à l'équilibre calco-carbonique de l'eau

- **Paramètres « indésirables »**

Les substances indésirables sont tolérées tant que leur concentration reste inférieure à un certain seuil (Fer, manganèse, fluor, nitrates, hydrocarbures par exemple). On trouve parmi elles, aussi bien des substances dont l'effet se limite à un désagrément pour l'utilisateur (traces de rouille sur le linge, dues à une concentration excessive de fer), que d'autres qui peuvent avoir une légère incidence sur la santé (teneur excessive en fluor). Les nitrates font partie de ce groupe.

- **Paramètres « toxiques »**

Les normes pour les substances toxiques, telles que les métaux lourds (plomb, chrome) ou les pesticides sont fixées en tenant compte de la « marge d'incertitude » adoptée en toxicologie, c'est-à-dire que les valeurs limites sont sensiblement inférieures aux seuils à partir desquels des effets sur la santé sont susceptibles d'apparaître pour un individu de 70 kg, consommant 2 litres d'eau par jour pendant 70 ans de sa vie. Les teneurs tolérées sont extrêmement faibles, parfois de l'ordre du microgramme par litre. Plusieurs centaines de substances chimiques entrent dans cette catégorie. Leur présence dans l'eau est limitée à des doses infimes, en général inférieures à 0.1 microgramme/litre.

- **Paramètres nucléaires**

La radioactivité naturelle ne concerne que certaines régions et pas la nôtre.

- **Paramètres microbiologiques**

Les paramètres microbiologiques (bactéries, virus, protozoaires) sont les paramètres qui conditionnent la potabilité de l'eau et peuvent provoquer à court terme des problèmes sanitaires. Pour être potable, l'eau doit être exempte de bactéries et de virus pathogènes. En revanche, la présence en petite quantité de germes banals est admise.

## **Le chlore**

Le chlore est le désinfectant le plus utilisé en traitement des eaux pour l'élimination des germes pathogènes et pour la sécurité sanitaire lors du transport de l'eau dans les canalisations.

Le goût de chlore est un des reproches les plus fréquemment exprimés par les consommateurs à l'encontre de l'eau potable.

Le chlore utilisé dans l'eau potable ne présente bien entendu, aucun risque sur le plan sanitaire. Sa présence à des concentrations faibles, proches de 0.1 milligramme/litre est au contraire un signe de la bonne qualité bactériologique de l'eau.

Pour la sécurité sanitaire du consommateur et afin de prévenir les risques de malveillance, les pouvoirs publics imposent que la teneur en « chlore libre résiduel » soit supérieure à 0,1 mg/litre (plan Vigipirate renforcé).

## **Le calcaire et la dureté de l'eau**

La dureté de l'eau est proportionnelle à sa teneur en calcaire et en magnésium.

Elle ne fait pas l'objet d'une norme. Elle se mesure en « degrés français ». Un degré correspond à 10 mg/l de CaCO<sub>3</sub>, à 4 mg de calcium ou 2,4 mg de magnésium par litre.

On distingue :

- Les eaux « douces » (moins de 15 degrés français),
- « Dures » (de 15 à 35 degrés)
- Et « très dures » (plus de 35 degrés).

L'eau distribuée sur VILLECROZE peut être qualifiée de **très dure**.

La dureté de l'eau dépend de la nature géologique des sols qu'elle traverse. Un sol crayeux ou calcaire donnera une eau « dure », alors qu'un sol granitique ou sablonneux, donnera une eau « douce ».

Les désagréments d'une eau trop dure sont uniquement d'ordre esthétique (entartrage des chauffe-eaux, des tuyauteries et des robinets, dépôt de tartre au fond des casseroles et des verres, eau désagréable pour l'épiderme.).

En revanche, une eau trop douce (qu'on dira paradoxalement « agressive ») a un effet corrosif sur les canalisations métalliques et peut amener une corrosion des métaux des canalisations et entraîner des concentrations élevées de métaux lourds dans l'eau.

### 1.5.3 Le contrôle de la qualité de l'eau

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **La valeur de qualité limite**, appelée également conformité : pour différents paramètres bactériologiques (entérocoques, Escherichia coli,) ou physicochimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb,), le Code de la Santé Publique fixe une valeur impérative qui ne doit pas être dépassée.
- **La valeur de qualité de référence** : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs préconisées par le Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total...). Toutefois le dépassement récurrent de la valeur de référence doit conduire à trouver une solution pour éliminer le problème ainsi mis en évidence, en raison des incidences sur les installations de production, les réseaux de distribution publics ou privés ou bien encore le confort d'utilisation par les consommateurs.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire officiel et légal exercé par le préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé)**. Au titre du contrôle officiel des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en divers points du réseau de distribution. Ces contrôles sanitaires sont effectués :
- Au niveau de la ressource c'est-à-dire l'eau brute (**analyse type RP : physico-chimique et microbiologique**)
- **Au point de mise en distribution** : la qualité de l'eau, en ce point, est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée, à l'intérieur de laquelle elle peut être considérée comme homogène, que les eaux proviennent d'une ou de plusieurs sources, d'origine souterraine ou superficielle ; cette zone est alors appelée « unité de distribution » (**analyse type D1 et D2 : physico-chimique et microbiologique**)
- **Aux robinets normalement utilisés par le consommateur (analyse type P1 et P2 : physico-chimique et microbiologique et EPCN pour les paramètres physico-chimiques tel que le cuivre, nickel et plomb)**

Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le Code de Santé Publique, reprenant le décret n°2001-1220 en date du 20 décembre 2001.

- **La surveillance réalisée par l'exploitant au quotidien appelée autosurveillance** : Pour respecter à tout moment les exigences de qualité, nous surveillons en permanence la qualité de l'eau produite et distribuée en vérifiant sa conformité à l'aide de tests de terrain. Ainsi, des contrôles de chlore résiduel sont effectués à la sortie des unités de production, mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

### 1.5.4 Le plan Vigipirate

Sur l'ensemble du territoire national, des précautions particulières ont été adoptées par les autorités afin de limiter les actes de malveillance et de terrorisme.

- Un dispositif de sur-chloration pouvant être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- La sensibilisation du personnel à la vigilance



## ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION VILLECROZE VILLAGE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
		B	B : Eau de qualité convenable
		C	C : Eau de qualité insuffisante
		D	D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : -	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGES DU DEFENS, SOURCE LES BAGUIERS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (VILLECROZE), soit 650 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE VILLECROZE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE VILLECROZE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

Quelques conseils	
	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eau.potable.santa.gouv.fr">www.eau.potable.santa.gouv.fr</a>

Édité le 17/05/2024

UDI 089 000 797

### PARAMÈTRES D'INTERÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 1,15 mg/L Valeur maxi : 1,6 mg/L	
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,11 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L	
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>DURETÉ</b>		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 34,4 °f Valeur maxi : 36,2 °f	

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION VILLECROZE QUARTIERS SE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau de qualité convenable
		C	Eau de qualité insuffisante
		D	Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 :-	

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGES DE LA COLLE, FORAGES DU DEFENS, SOURCE HUBAC, SOURCE LES BAGUIERS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (VILLECROZE), soit 550 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE VILLECROZE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE VILLECROZE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU

PARAMETRE	CLASSE	QUALITE
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		
Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		
<b>NITRATES</b>	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		
Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 3,54 mg/L Valeur maxi : 3,7 mg/L		
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	A	Bonne qualité

Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- CHLORE** : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ADOUCEUR** : Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- SÉCHERESSE** : En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 173 Valeur maxi : 0,027 microgramme/L		
<b>FLUOR</b>	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L		

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : [www.eaupotable.sarre.gouv.fr](http://www.eaupotable.sarre.gouv.fr)

Édité le 17/05/2024  
UDI 083000738

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>DURETÉ</b>	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	
Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 33,8 °f Valeur maxi : 34,2 °f	

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

## 1.6. Travaux réalisés sur le réseau d'eau potable en 2023

Etude hydrogéologique préliminaire

### 1.6.1 Sur les sites de production :

- Contrôle annuel des installations électriques de tous les sites (Dekra)
- Nettoyage et débroussaillage des abords de tous les sites (travaux effectués en régie)

#### Captage des Baquiers :

- Nettoyage annuel de la source

#### Forage des Défends :

- Remplacement du compteur DN 50 par un débitmètre sur forage 1

#### Réservoir des Baquiers :

- Réparation et entretien annuel de la chloration gazeuse et analyseur de chlore
- Nettoyage et désinfection annuel du réservoir

#### Forage de la Colle :

- Reprise à neuf de l'armoire électrique
- Pose d'une sonde piézométrique sur forage F2
- Remplacement carte 4 AI

#### Réservoir de la Colle :

- Réparation et entretien annuel de la chloration gazeuse et analyseur de chlore
- Remplacement du disjoncteur 2A de l'alimentation de la chloration gazeuse
- Nettoyage et désinfection annuel du réservoir

#### Captage des Hubacs :

- Nettoyage annuel de la source

#### Réservoir des Hubacs:

- Nettoyage et désinfection annuel de la source + réservoir
- Entretien de l'analyseur de chlore
- Réfection du chemin d'accès

### 1.6.2 Sur le réseau de distribution :

#### a) Canalisations

- Remplacement de 270 ml de PE 160 sur la route de Salernes RD51
- Remplacement de 45 ml de PE 125 et 15 ml de PE 75 ml dans le vieux village

#### b) Vannes, purges, ventouses et défense incendie

- Pose de 3 poteaux incendie (N° 51,52,53)
- Pose de vannes supplémentaires au niveau des PI N°51 et N°52
- Remplacement de 3 débitmètres de sectorisation Barb/SAL/Hubacs
- Remplacement d'une ventouse sur RD557 après le ch du bien être dir Esparrus
- Suppression d'une bouche incendie rue Frédéric Mistral

c) Branchements eau potable

- 21 réparations effectués sur branchements jusqu'au compteur
- Reprise à neuf de 33 branchements existants
- Réalisation de 17 branchements neufs
- Remplacement et pose de 158 compteurs d'eau

1.7 Les indicateurs du service d'eau potable en 2023

Indicateur descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (au 01/01/24)	1494
D102.0	Prix TTC au m3 pour 120 m3 (y compris abonnement et redevances agence EAU)	1.57
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	24 h
Indicateur de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur un total de 120 points)	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79.4 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	14.98
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	3.89
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (275m de PE160, 45m PE125, 15m PE75 = 335 m + 75 m ancienne rte de Draguignan c 29322 m de réseaux +10 m à la crèche)	0.279 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	8787.21 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées **	0.13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (3767 €)	1.12 %
P155.1	Taux de réclamations	

\* P107.2 : (((Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années) / 5) / (Linéaire de réseau hors branchements)) X 100

\*\* P151.1 : (Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés) x 1000

## 2. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est géré en régie directe, créée le 8 février 2016 à l'échéance du contrat d'affermage de la SEERC, précédent délégataire. La régie fonctionne en autonomie financière mais sans personnalité morale et reste donc sous l'autorité de Mr Le Maire.

Le réseau de collecte communal est entièrement gravitaire et constitué de canalisations de petit diamètre. Il se rejette dans le collecteur posé par le Syndicat Intercommunal d'assainissement VILLECROZE-TOURTOUR posé en 1994 et qui est relié au réseau de la commune de SALERNES. Ce collecteur est équipé de 2 débitmètres situés à la sortie de chacune des communes de TOURTOUR et de VILLECROZE dont le rôle est de permettre de contrôler les volumes et les concentrations des effluents de chaque commune afin de vérifier leur conformité.

Ainsi, les effluents des 3 communes sont épurées dans la station de la commune de SALERNES dans le cadre d'une convention de déversement par :

- Le délégataire du service public
- Le Maire de VILLECROZE
- Le Maire de TOURTOUR
- Le Maire de SALERNES

### 2.1 Inventaire du patrimoine communal

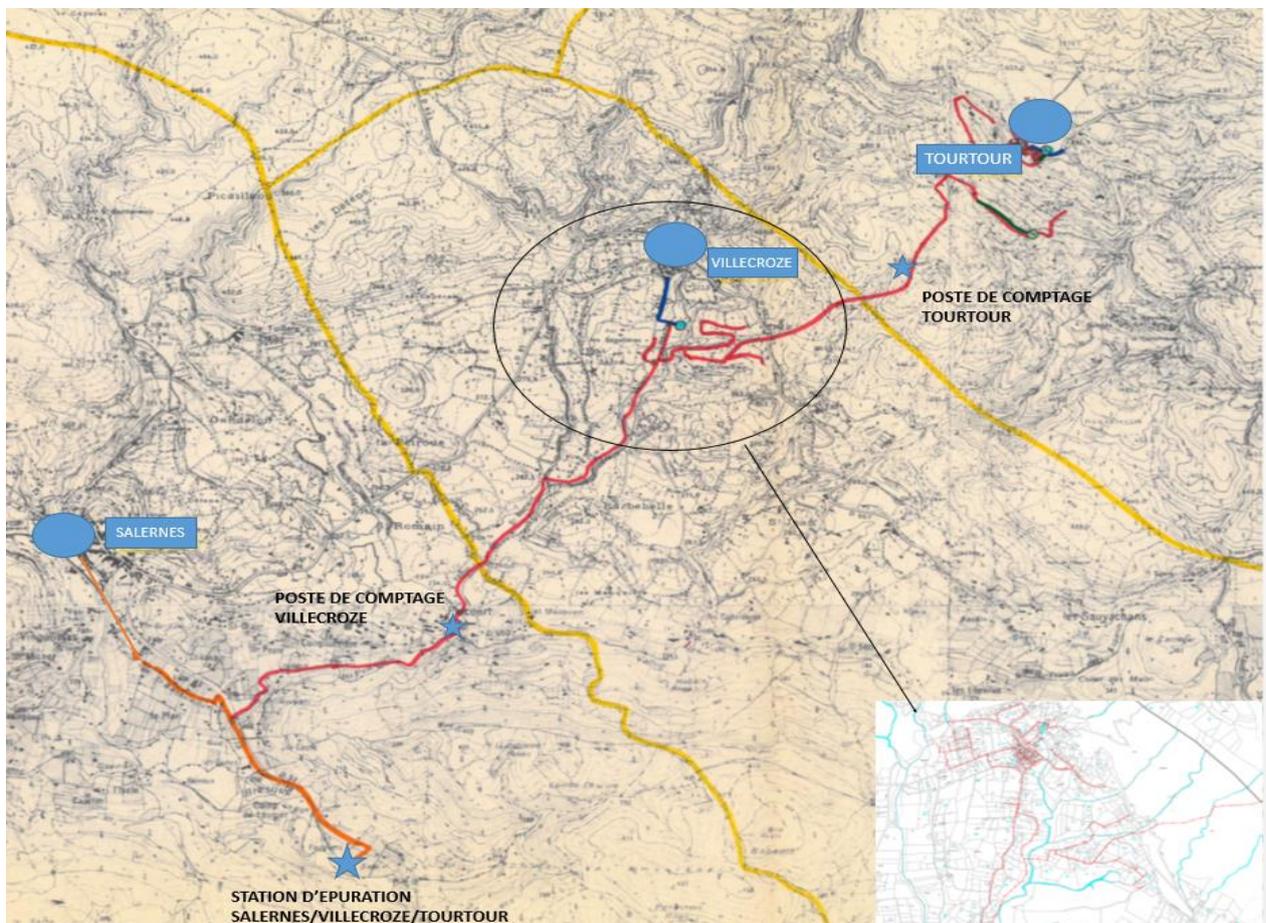


- 518 abonnés raccordés, soit 60 % de la population de Villecroze
- 10 962 mètres de canalisations composé à 60% de matériaux plastiques (PVC, PE) et à 40 % de conduites en fibrociment.
- 230 regards de visite
- 1 débit situé à la limite des communes de Villecroze et Salernes
- 1 réseau est de type séparatif



La topographie et l'urbanisation diffuse autour du village sont des facteurs qui ont limités l'étendue du réseau et donc le nombre d'abonnés raccordés à l'assainissement collectif. Les habitations non raccordées au réseau sont pourvues de dispositifs d'assainissement non-collectif dont le contrôle revient à la communauté de communes.

## 2.2 Schéma d'alimentation de collecte d'eaux usées



## 2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimonial des eaux usées

	Barème	Indice
<b>A - Plan du réseau</b>		
Existence d'un plan de réseau	10	10
Mise à jour au moins annuelle	5	5
<b>B - Inventaire des réseaux</b> <i>(3 points qui ne sont comptabilisés que si le A totalise 15 points)</i>		
Existence et mise à jour d'un inventaire des réseaux	10	10
Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79,9 % du linéaire	5	3
Dates ou périodes de poses connues pour 50 % à 59,9% du linéaire	15	11
<b>C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau</b>		
L'altimétrie des canalisations est précisée sur les plans	10	0
Localisation des ouvrages annexes	10	10
Mise à jour des équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	0
Localisations et identification des interventions	10	10
Programme d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>90</b>

## 2.4 Curage des réseaux

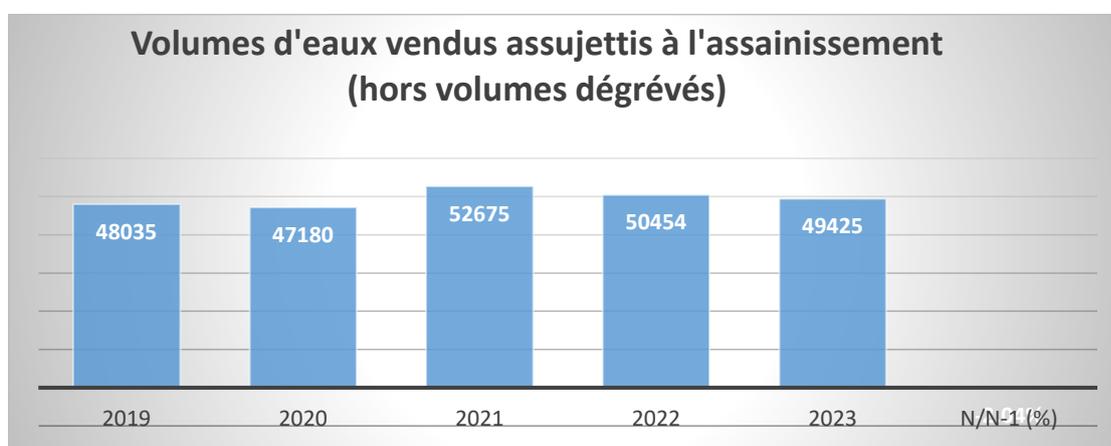
Curage préventif des réseaux						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau Eaux Usées curé (ml)	0	225	190	130	190	46%

## 2.5 Les désobstructions

Désobstructions sur réseau EU						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Nombre de désobstructions	6	2	4	5	4	-20%

## 2.6 Les volumes assujettis à l'assainissement

Volumes vendus						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes d'eaux vendus assujettis à l'assainissement (hors volumes dégrévés)	48035	47180	52675	50454	49425	-2.04%



## 2.7 Travaux réalisés sur le réseau d'assainissement

- Remplacement de 280 ml de canalisations sur la route de Salernes RD51
- Hydrocurage de 190 m de canalisations d'assainissement sur la RD 557 (entre pont du Colombier et poterie du soleil)
- 5 désobstructions sur canalisation principale
- Réparation de 2 regards d'assainissement sur la route d'Aups

## 2.8 Les indicateurs de performance du service assainissement 2023

Indicateur descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (1.026 %)	694
D204.0	Prix TTC au m3 pour 120 m3 (y compris abonnements et redevances agence EAU)	3,20
Indicateur de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nombre d'abonnés desservis/ nombre d'abonnés potentiels *100)	98%
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90
P252.2	Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (2pts)	18,24
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (10962 ml de réseau, 280 ml remplacé en 2023)	0,51 %
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	

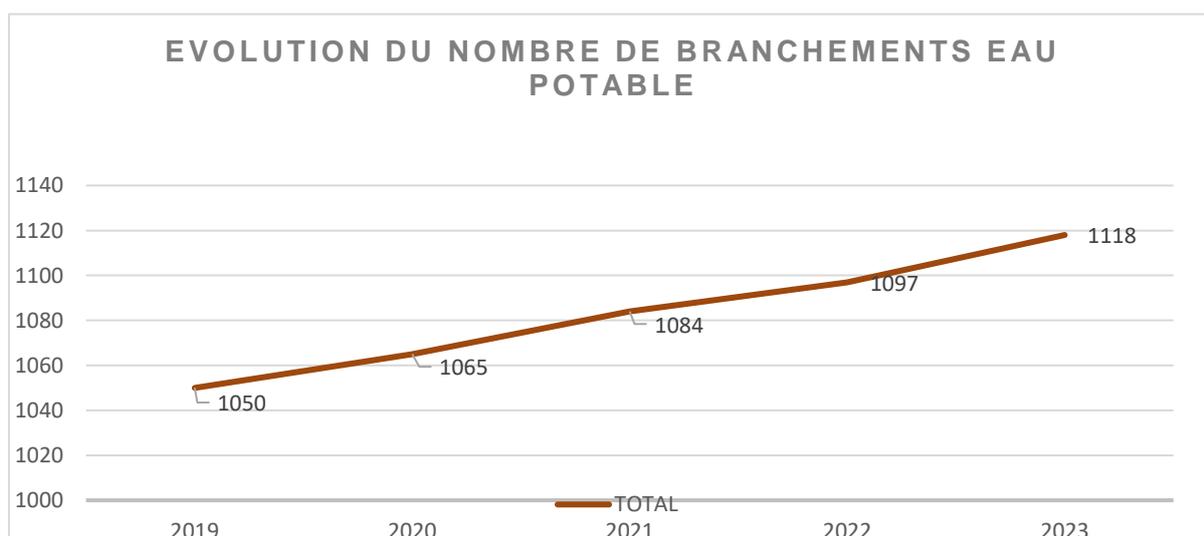
P253.2 : ((moyenne sur 5 ans du linéaire réseau remplacé / 5) \*(le linéaire de réseau de collecte) \* 100))

### 3 LE BILAN DU SERVICE A LA CLIENTELE

Cette partie dresse le bilan de la gestion des clients-consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs, mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

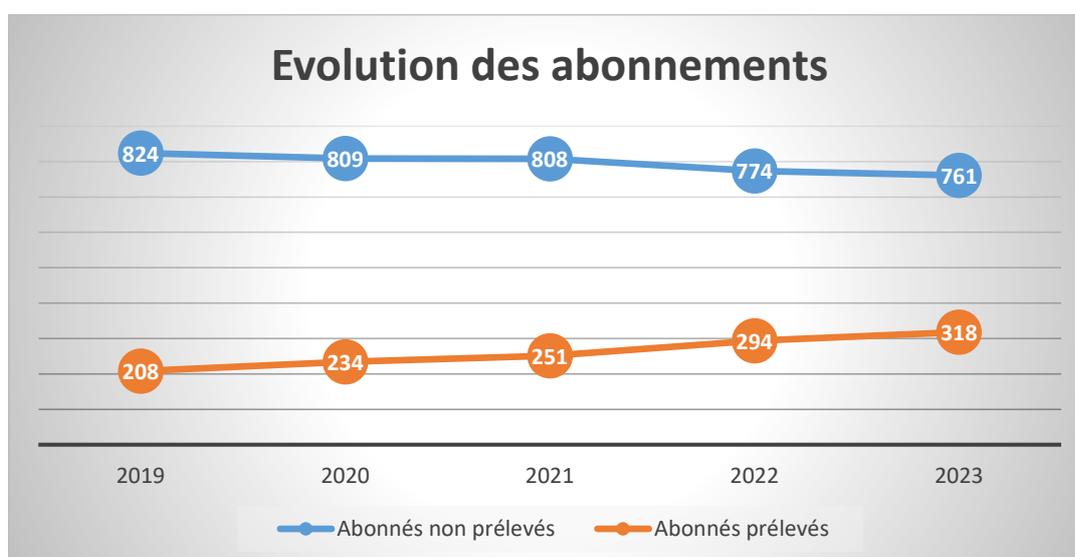
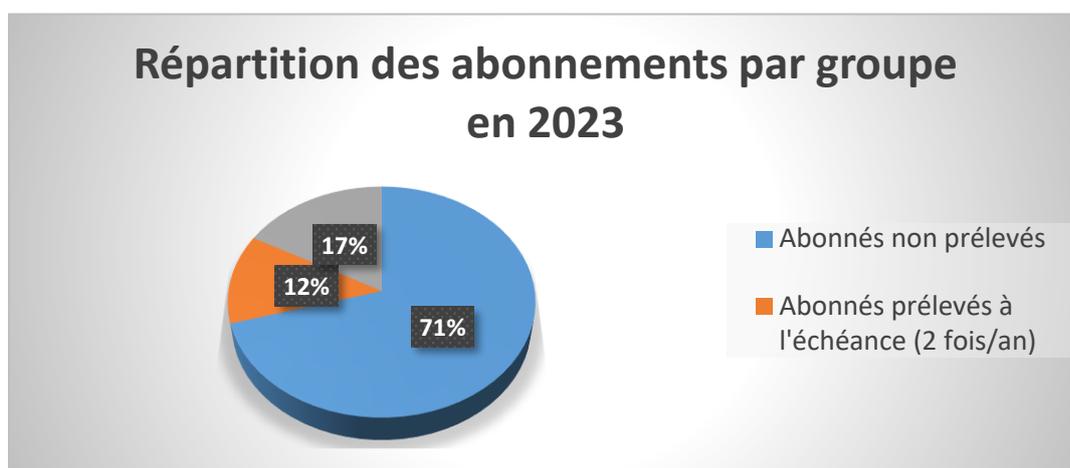
#### 3.1 Branchements Eau & Assainissement

Inventaire des branchements d'eau potable disponibles						
N° de tournée	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution en %
T1	172	179	184	189	192	7.3%
T2	128	130	130	130	131	0.8%
T3	157	159	159	157	160	0.6%
T4	166	167	172	177	185	10.8%
T5	157	157	158	161	162	3.2%
T6	171	171	173	175	179	4.7%
T7	99	102	108	108	109	6.9%
<b>TOTAL</b>	<b>1050</b>	<b>1065</b>	<b>1084</b>	<b>1097</b>	<b>1118</b>	<b>5.0%</b>



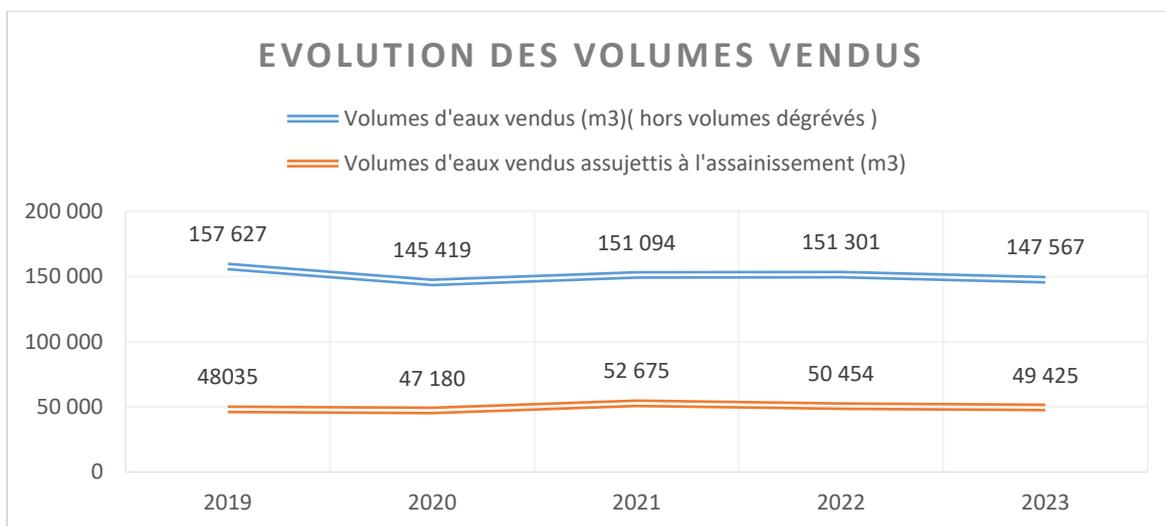
## 3.2 Abonnements

Inventaire des abonnements facturés par catégorie					
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnements facturés à l'eau potable seulement	518	516	523	528	529
Nombre de branchements facturés à l'eau potable et l'assainissement	485	498	506	507	518
Autres branchements (tels que mairie, arrosage, fontaines, écoles...)	29	29	29	33	32
<b>Nombre total d'abonnements en facturation Eau &amp; assainissement</b>	<b>1032</b>	<b>1043</b>	<b>1058</b>	<b>1068</b>	<b>1079</b>



### 3.3 Volumes vendus

Volumes Vendus						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes d'eaux vendus (m3)( hors volumes dégrévés )	157 627	145 419	151 094	151 301	147 567	-2.47%
Volumes d'eaux vendus assujettis à l'assainissement (m3)	48035	47 180	52 675	50 454	49 425	-2.04%



### 3.3 Typologie des contacts clients



### 3.4 Bilan commercial

La relation clients					
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de respect maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100	100	100	100
Taux de réclamations (Nombre / 1000 habitants)	15	11	17	12	14
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	oui	oui	oui	oui	oui
Créances irrécouvrable (pour 2023 somme depuis 2016)	0 €	0 €	0 €	4 388 €	8 787 €
Taux de créances irrécouvrables (%)	0.00%	0.00%	0.00%	1.32%	2.62%
Montant des impayés de l'année précédente au 15/01/2024	3 611 €	5 558 €	6 605 €	4 551 €	3 767 €
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1.18%	1.86%	2.06%	1.37%	1.12%
Nombre de demandes de dégrèvement acceptées	9	9	14	15	15
Nombre de demandes de dégrèvement	14	14	17	18	19
Nombre de demandes non couvertes contractuellement	5	5	3	3	4
Volumes d'eau potable dégrévés (m3)	3270	1639	25175	6328	8920
Volumes d'eaux assujettis à l'assainissement dégrévés (m3)	929	1014	8018	6107	6070
Ventes eau et assainissement (y compris redevances agence de l'eau)	<b>306 419 €</b>	<b>298 565 €</b>	<b>320 131 €</b>	<b>331 601 €</b>	<b>335 736 €</b>

## 4 LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

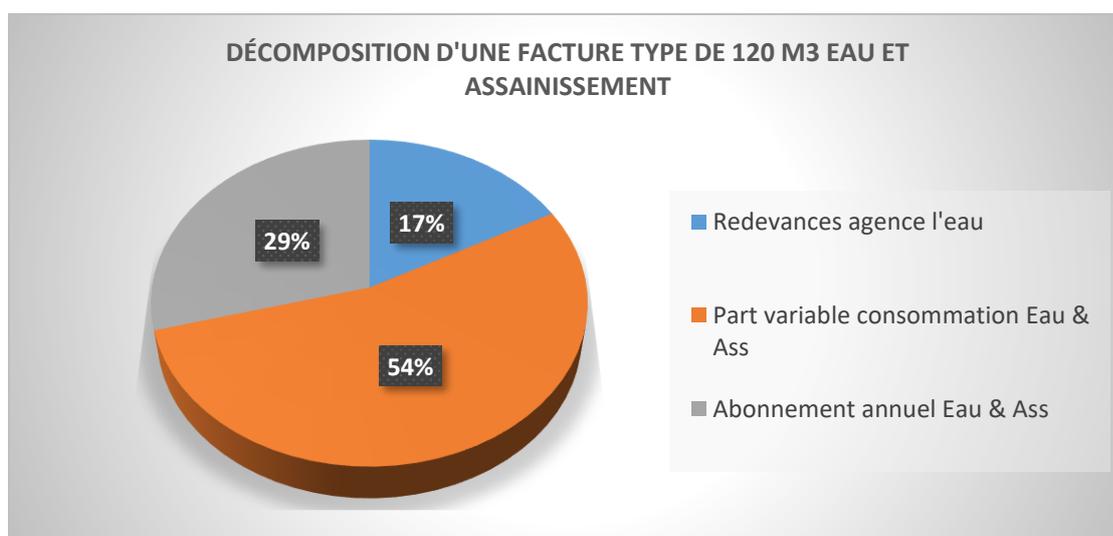
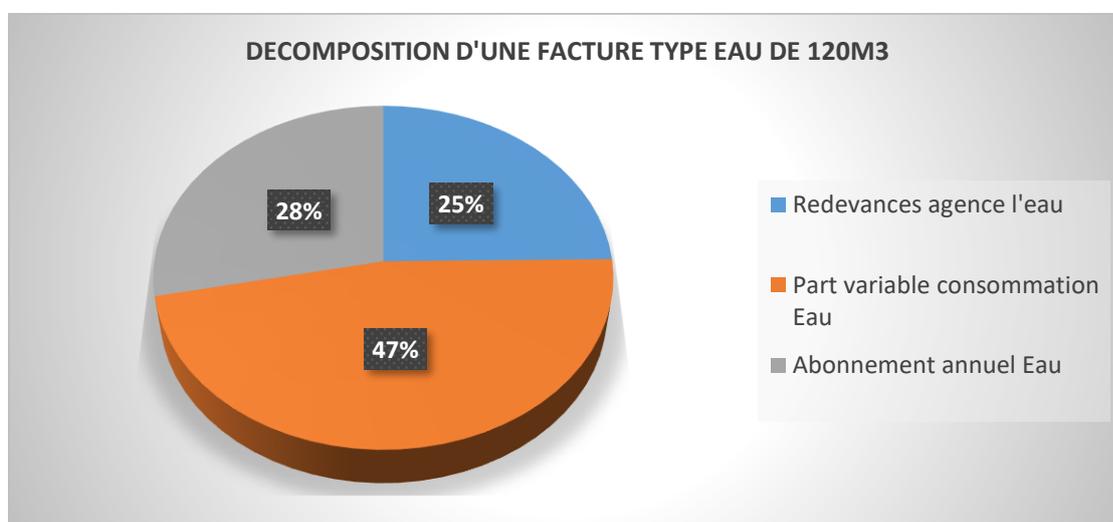
### 4.1 La facturation

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- La collectivité
- L'État au travers de la TVA
- L'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

La structure tarifaire est de type « binôme » : Elle comprend :

- Une partie fixe selon le diamètre du compteur d'eau dite « abonnement » et facturée chaque semestre,
- Une partie variable, fonction de la consommation d'eau facturée au m3.



**En France le prix TTC de l'eau est calculé pour une consommation de 120 m3.**

## 4.2 La facture type eau pour 120 m3 en 2023

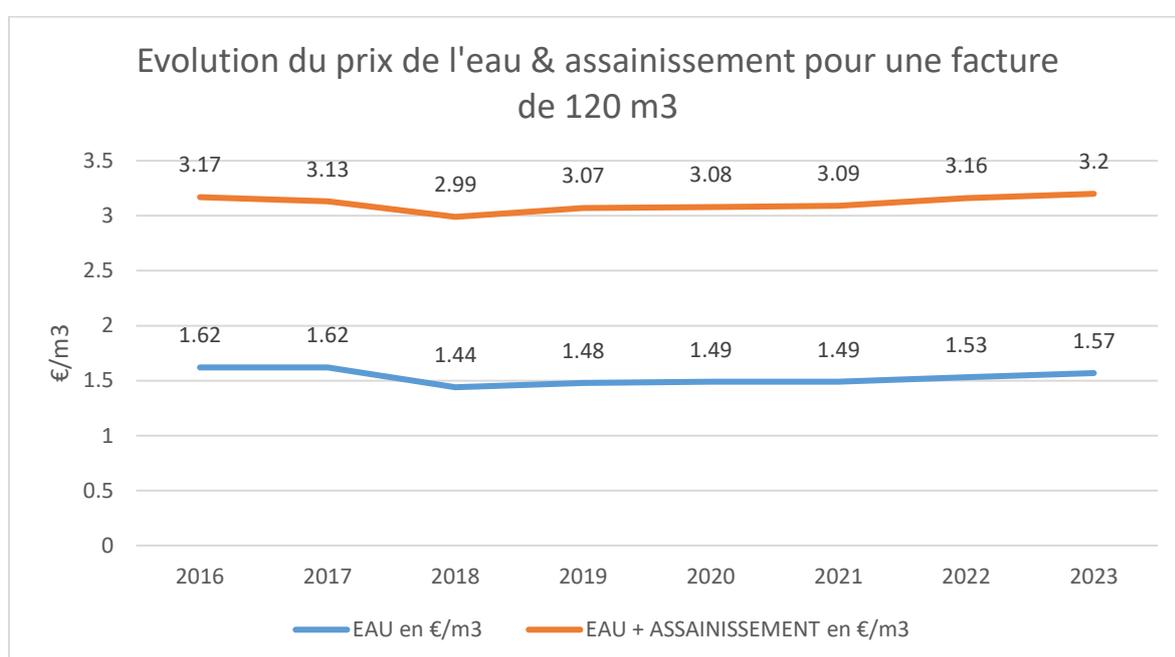
	<b>Facture Eau &amp; Assainissement</b>		<b>DELAI DE REGLEMENT</b>				
	<b>facture fictive</b>						
	<b>N°</b>	<b>Le</b>	<b>Jusqu'au :</b>				
<b>REGIE MUNICIPALE VILLECROZE</b> <b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b> <b>MAISON DES SERVICES</b> <b>83690 VILLECROZE</b> <b>Fixe : 04 94 70 75 39</b> <b>Mail : serviceeau@mairie-villecroze.fr</b>			<b>M Duval</b>  <b>83690 Villecroze</b>				
<small>Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 Avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.          VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous</small>							
<b>Ref. Abonnement : Barb 5470</b>			<b>Période facturée : du 01/11/2022 au 31/10/2023</b>				
<b>Description</b>	<b>Ref. compteur</b>	<b>Anc. Index</b>	<b>Nv. Index</b>	<b>Consom.</b>	<b>Date relevé</b>	<b>Adresse branchement</b>	
	C17FA339635	0	120	<b>120</b>		..... 83690 Villecroze	
<b>Branchement</b>	<b>Désignation</b>			<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	
Barb 5470	CONSOMMATION EAU			120	0.76 €	91.20 €	
Barb 5470	ABONNEMENT EAU en jours			1	51.92	51.92 €	
	<b>DISTRIBUTION EAU</b>					<b>143.12 €</b>	
Barb 5470	REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE			120	0.28 €	33.60 €	
Barb 5470	PRESERVATION DES RESSOURCES			120	0.10 €	12.00 €	
	<b>ORGANISMES PUBLICS</b>					<b>45.60 €</b>	
						<b>NET A PAYER TTC</b>	<b>188.72 €</b>
						<b>prix au m3</b>	<b>1.57 €</b>
						<b>prix au litre</b>	<b>0.00157 €</b>

### 4.3 La facture type eau et assainissement pour 120 m3 en 2023

	<b>Facture Eau &amp; Assainissement</b>		<b>facture fictive</b>		<b>DELAI DE REGLEMENT</b>		
	N°	Le	Jusqu'au :				
REGIE MUNICIPALE VILLECROZE EAU & ASSAINISSEMENT MAISON DES SERVICES 83690 VILLECROZE Fixe : 04 94 70 75 39 Mail : serviceeau@mairie-villecroze.fr					M Duval  83690 Villecroze		
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 Avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux. VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités							
Ref. Abonnement : Barb 5470					Période facturée : du 01/11/2022 au 31/10/2023		
Description	Ref. compteur	Anc. Index	Nv. Index	Consom.	Date relevé	Adresse branchement	
	C17FA339635	0	120	120		..... 83690 Villecroze	
Branchement	Désignation				Base	Taux	Montant
Barb 5470	CONSOMMATION EAU				120	0.76 €	91.20 €
Barb 5470	ABONNEMENT EAU en jours				365	0.142246575	51.92 €
	<b>DISTRIBUTION EAU</b>						<b>143.12 €</b>
Barb 5470	CONSOMMATION ASSAINISSEMENT				120	0.980 €	117.60 €
Barb 5470	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT en jours				365	0.16082 €	58.70 €
	<b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>						<b>176.30 €</b>
Barb 5470	REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE				120	0.28 €	33.60 €
Barb 5470	MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE				120	0.16 €	19.20 €
Barb 5470	PRESERVATION DES RESSOURCES				120	0.10 €	12.00 €
	<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						<b>64.80 €</b>
						<b>NET A PAYER TTC</b>	<b>384.22 €</b>
						<b>prix au m3</b>	<b>3.20 €</b>
						<b>prix au litre</b>	<b>0.00320 €</b>

#### 4.4 Evolution du prix de l'eau

Evolution du prix de l'eau & assainissement pour une facture de 120 m3									
	Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EAU en €/m3		1.62	1.62	1.44	1.48	1.49	1.49	1.53	1.57
EAU + ASSAINISSEMENT en €/m3		3.17	3.13	2.99	3.07	3.08	3.09	3.16	3.2

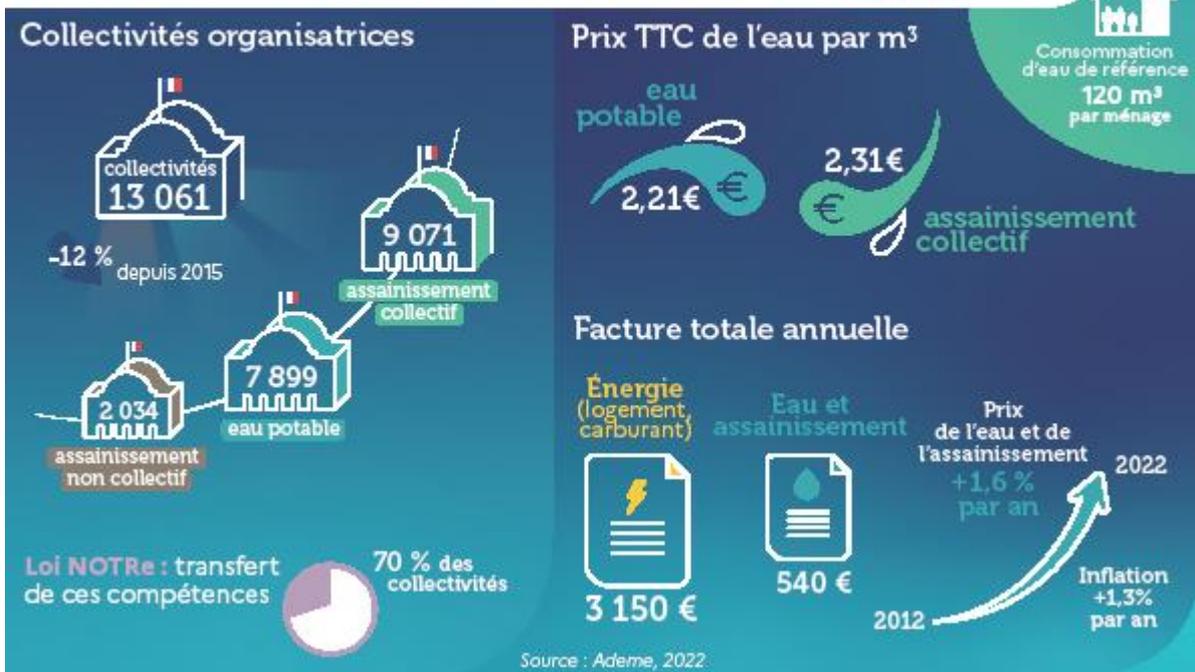


La politique de la commune est de soutenir les petits consommateurs dont le volume annuel n'excède pas 150 m3.

La mise en place des tarifs par tranche permet de maintenir un niveau de **tarifs plus bas que la moyenne nationale et de soutenir une grande partie des ménages.**

## 4.4 Quelques notions sur l'eau

# Principaux résultats de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement en 2022



## 5 ACHATS REALISES EN 2023 POUR LES BESOINS DU SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

- Moyens matériels :
  - Aucun achat effectué en 2023
- Renforcement du stock de pièces pour réparations hydrauliques et électriques

## 6 ANNEXES